

COMMISSION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION
 DÉCLARATION D'UN FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Accès et rectification par la personne concernée
18- Endroit(s) où la personne concernée peut s'adresser aux responsables administratifs

Succursale	Adresse	Téléphone
Conservatoire de musique de Rimouski	22, rue Sainte-Marie, Rimouski (Québec) G5L 4E2	418 727-3706, poste 22
Conservatoire de musique de Saguenay	202, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 6R8	418 698-3505, poste 240
Conservatoire de musique de Québec	270, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 5G1	418 643-2190, poste 230
Conservatoire de musique de Trois-Rivières	587, rue Radisson, Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8	819 371-6748, poste 222
Conservatoire de musique de Montréal	4750, avenue Henri-Julien, Montréal (Québec) H2T 2C8	514 873-4031, poste 230
Conservatoire de musique de Gatineau	430, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau (Québec) J9A 1M7	819 772-3283, poste 22
Conservatoire de musique de Val d'Or	88, rue Aillard, Val d'Or (Québec) J9P 2Y1	819 354-4585, poste 22
Conservatoire d'art dramatique de Québec	31, rue Mont-Carmel, Québec (Québec) G1R 4A6	418 643-8081
Conservatoire d'art dramatique de Montréal	4750, avenue Henri-Julien, Montréal (Québec) H2T 2C8	418 873-4283, poste 235

6. Calcul et remboursement pour les 14 premiers jours (voir instructions)

Nombre de jours payables	<input type="text"/>	Salaires brut total perdu (jusqu'à concurrence du maximum assurable)	<input type="text"/> \$	Retenues à la source faites habituellement par l'employeur	<input type="text"/>	Salaires net	$\times 90\% =$	<input type="text"/> \$						
<input type="checkbox"/> Cochez si vous continuez de payer le travailleur après la période des 14 premiers jours.		<input type="checkbox"/> Jusqu'au retour au travail		<input type="checkbox"/> ou jusqu'au		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Année</td> <td style="width: 33%;">Mois</td> <td style="width: 33%;">Jour</td> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>			Année	Mois	Jour	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année	Mois	Jour												
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>												

Nombre de jours payables

La période des 14 premiers jours équivaut aux 14 jours civils complets suivant le jour de l'abandon du travail. Les jours payables correspondent aux jours au cours desquels le travailleur aurait normalement travaillé n'eût été sa lésion professionnelle; ils incluent les jours fériés.

Salaires brut perdu

Le salaire brut du travailleur est le salaire de son contrat de travail et comprend toutes les formes de rémunération qui étaient prévues (bonis, primes, heures supplémentaires, pourboires, etc.) En 2002, le salaire maximum assurable brut est de 2019,23 \$ pour la période des 14 premiers jours.

Retenues à la source faites habituellement par l'employeur

Seules les retenues relatives à l'impôt fédéral, à l'impôt provincial, à l'assurance emploi, au régime de rentes et au régime québécois d'assurance parentale sont considérées aux fins de la détermination du salaire net. Elles sont calculées selon la situation familiale du travailleur déclarée à l'employeur.

Exemple 1

Le 4 novembre, un travailleur se blesse et cesse de travailler le jour même. Son contrat de travail est le suivant : il travaille 40 heures du lundi au vendredi, soit 5 jours de 8 heures. Il revient au travail le 13 novembre.

DIM	LEN	MAR	AVR	MIE	JEU	VEN	SAM
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	

- Jour de l'événement : 4 novembre
- Jour de l'abandon : 4 novembre
- 14 premiers jours : 5 au 18 novembre
- Jour de retour au travail : 13 novembre
- Jours payables : 5, 6, 7, 8, 11 et 12 novembre

Exemple 2

Le 5 novembre, un travailleur se blesse et cesse de travailler 2 jours plus tard, soit le 7 novembre. Son contrat de travail est le suivant : il travaille 32 heures du mardi au vendredi, soit 4 jours de 8 heures.

DIM	LEN	MAR	AVR	MIE	JEU	VEN	SAM
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	

- Jour de l'événement : 5 novembre
- Jour de l'abandon : 7 novembre
- 14 premiers jours : 8 au 21 novembre
- Jours payables : 8, 12, 13, 14, 15, 19, 20 et 21 novembre

Remboursement réclamé

L'indemnité est versée au travailleur à la période de paie s'il a fourni à l'employeur une attestation médicale justifiant son incapacité de travailler.

Pour être remboursé, l'employeur ou son représentant doit signer le formulaire et le transmettre à la CSST accompagné de l'attestation médicale du travailleur.

La CSST vous offre le virement automatique. Ce service permet de faire déposer dans votre compte bancaire les remboursements des indemnités de remplacement du revenu que vous avez versées au travailleur accidenté. Pour bénéficier de ce service, informez-vous au bureau de la CSST de votre région.

Avisez par téléphone le bureau de la CSST de votre région lorsque l'événement a entraîné des dommages matériels de plus de 50 000 \$.

Directions régionales de la Commission de la santé et de la sécurité du travail

Pour joindre la CSST, un seul numéro :
1 866 302-CSST (2778)

Abitibi-Témiscamingue
33, rue Gamble Ouest
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Télé. 819 762-9325

2e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Télé. 819 874-2522

Bas-Saint-Laurent
180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Télé. 418 725-6237

Chaudière-Appalaches
835, rue de la Concorde
Saint-Romuald
(Québec) G6W 7P7
Télé. 418 839-2498

Côte-Nord
Bureau 236
700, boulevard Laure
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Télé. 418 964-3959

235, boulevard La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Télé. 418 294-7325

Estrie
Place-Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King Ouest
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Télé. 819 821-6116

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
163, boulevard de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Télé. 418 368-7855

200, boulevard Perron Ouest
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Télé. 418 392-5406

Île-de-Montréal
1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31e étage
Case postale 3
Succursale Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Télé. 514 906-3200

Lanaudière
432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Télé. 450 756-6832

Laurentides
6e étage
85, rue De Martigny Ouest
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Télé. 450 432-1765

Laval
1700, boulevard Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Télé. 450 668-1174

Longueuil
25, boulevard La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Télé. 450 442-6373

Mauricie et Centre-du-Québec
Bureau 200
1055, boulevard des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Télé. 819 372-3286

Outaouais
15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Télé. 819 778-8699

Québec
425, rue du Pont
Case postale 4900
Succursale Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Télé. 418 266-4015

Saguenay-Lac-Saint-Jean
Place-du-Fjord
901, boulevard Talbot
Case postale 5400
Chicoutimi
(Québec) G7H 6P8
Télé. 418 545-3543

Complexe du Parc
6e étage
1209, boulevard du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Télé. 418 679-5931

Saint-Jean-sur-Richelieu
145, boulevard Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Télé. 450 359-1307

Valleyfield
9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Télé. 450 377-8228

Yamaska
2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Télé. 450 773-8126

Bureau RC-4
77, rue Principale
Granby
(Québec) J2G 9B3
Télé. 450 776-7256

Bureau 102
26, rue Charles-De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Télé. 450 746-1036